

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 novembre 2013

GARANTIR L'AVENIR ET LA JUSTICE DU SYSTÈME DE RETRAITES - (N° 1532)

Rejeté

AMENDEMENT

N° AS75

présenté par
M. Jean-Pierre Barbier

ARTICLE 13 BIS

Compléter cet article par les mots :

« après concertation préalable des organisations syndicales de salariés et d'employeurs représentatives au niveau national et interprofessionnel ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement se justifie par son texte même.